

RÉSOLUTION DES QUESTIONS DES PENSIONNATS INDIENS CANADA *cherche des candidats pour SERVICES D'ADJUDICATION*

Mise en contexte : Le Processus d'évaluation indépendant (PEI) a été établi dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, conclue en mai 2006 et approuvée par les tribunaux en mars 2007, aux fins du règlement des réclamations présentées pour abus sexuels et violences physiques graves. Le PEI remplacera le Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) actuel, et permettra le règlement respectueux et en temps opportun des réclamations liées aux pensionnats indiens.

Résolution des questions des pensionnats indiens Canada requiert les services d'environ quatre-vingt-dix (90) entrepreneurs indépendants à titre d'adjudicateurs pour présider les audiences et décider si la réclamation est fondée et si oui, en quoi devrait consister l'indemnité versée.

Qualifications: La ressource proposée :

- doit détenir un diplôme en droit d'une université reconnue et posséder au moins cinq (5) années d'appartenance au barreau
- doit avoir un minimum de deux (2) années d'expérience en matière d'adjudication/d'arbitrage au cours des cinq (5) dernières années
- doit être disposée à voyager dans les limites d'une région désignée pour se rendre dans différentes communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits
- doit se montrer flexible et disponible, et accepter d'être appelés pour des audiences selon les besoins
- doit avoir plus de deux (2) années d'expérience en matière d'adjudication/arbitrage
- doit démontrer par son éducation ou son expérience, ou une combinaison de celles-ci, qu'elle a été en contact avec les Autochtones du Canada et avec leurs cultures afin de pouvoir l'aider dans l'exercice de ses responsabilités comme adjudicateur
- doit démontrer son expérience des questions relatives aux abus sexuels et aux violences physiques
- doit démontrer un minimum de deux (2) années d'expérience en droit des dommages corporels, notamment en matière d'évaluation des dommages corporels

Pour postuler : Les personnes et les entreprises souhaitant proposer leurs services peuvent obtenir les demandes de proposition auprès du service électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (MERX). Ces documents exposent tous les détails pertinents et les qualifications nécessaires à l'exercice de ces fonctions, et seront affichés du 6 juillet 2007 au 30 juillet 2007.

Pour obtenir l'accès au babillard du MERX, les personnes et les entreprises doivent s'inscrire en ligne au www.merx.com. Les utilisateurs inscrits peuvent ensuite chercher une demande de proposition et la

consulter, la télécharger, l'acheminer par courriel et demander de la recevoir par télécopieur, par service de messagerie ou par courrier postal.

Des frais sont applicables au téléchargement de documents à partir du MERX. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Rita Brown au (819) 956-1230 au Rita.Brown@pwgsc.gc.ca.